

Juillet - Août 2024



LE CASTELMARCHOIS

Le Mot du Maire

La gestion financière prudente et la recherche active de subventions ont été les piliers nous permettant de préserver l'équilibre fiscal de notre commune. La stabilité des taux d'imposition est donc reconduite pour cette année 2024.

La finalisation de la numérotation des maisons marque une étape significative dans notre intégration au réseau national, facilitant ainsi la localisation et l'identification des résidences, ce qui est bénéfique tant pour les services d'urgence que pour la livraison de courrier et de colis.

L'achèvement de l'installation de la fibre optique est une avancée majeure, propulsant notre commune dans l'ère du numérique et assurant à chacun une connexion aux services de communication de pointe. Cela est particulièrement pertinent dans un monde de plus en plus connecté, où l'accès à l'information et la capacité de communiquer sont indispensables. Je vous invite à rester vigilants contre les tentatives de fraude en privilégiant les fournisseurs officiels pour éviter toute tentative de fraude.

Des travaux de rénovation sont prévus pour les toitures de l'école et de la salle du Conseil municipal pendant les vacances d'octobre et début 2025. Ils sont financés en partie par une dotation pour les territoires ruraux et fourniront un environnement sûr et confortable pour l'éducation des enfants et le bon fonctionnement de la salle du conseil.

La popularité croissante de notre plage a nécessité l'adoption de mesures de régulation du stationnement pour maintenir la sécurité et la fluidité de la circulation. En espérant que cette réglementation soit respectée par tous.

L'intervention récente pour effacer un graffiti apparu la nuit 10 au 11 juin sur le mur en contrebas de la mairie, bien que porteur d'un message philosophique, nous rappelle l'importance de canaliser l'expression artistique vers des lieux appropriés. Cette opération, coûtant 1146 €, souligne l'impact financier de telles incivilités sur notre budget communal.

La commune a également acquis trois récupérateurs d'eau de pluie. Ces systèmes seront installés prochainement et permettront d'arroser nos espaces verts de manière écologique, en utilisant l'eau de pluie collectée.

Enfin, le 15 août, jour de fête à Châtelus-le-Marcheix, la rue des Deux Ponts sera fermée à la circulation pendant la brocante organisée par CASTEL. La fermeture s'étendra de la salle Janisson jusqu'au garage Bayle de 8h à 17h, et le stationnement y sera interdit. Une déviation sera mise en place.

Pour le spectacle du feu d'artifice en soirée, la même rue sera de nouveau fermée, cette fois-ci de l'intersection du chemin creux jusqu'à environ 200 mètres après le pont, de 20h à 23h15.

Mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la bonne organisation de ces événements populaires.

En cette période estivale et au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite de bonnes vacances !

Philippe RIOT

État Civil

NAISSANCES:

GILLET MARSAULT Henry né le 20 août 2023

PESCE Andrew, Andréas, Alan, Mickaël, Gabriel né le 29 septembre 2023

MARIAGE :

LECOMTE Laurent, Robert et HUBERT Attilia, Liliane, Roberte mariés le 04 novembre 2023

PACS :

BOUILLAUD Jayson, Emmanuel et FAÛRE Mathilde pacsés le 24 octobre 2023

BOUCHER Basile, Claude, Jean et TRICARD Émilie, Jane pacsés le 24 juillet 2024

DÉCÈS :

BOUDRET David, Stéphane décédé le 21 août 2023

FAYETTE Lucie, veuve TRAYAUD décédée le 17 octobre 2023

PASQUIET Jacques, Louis, Ernest décédé le 25 novembre 2023

VOISIN François, Junien décédé le 21 décembre 2023

GOUDARD Elise, veuve PEYLE décédée le 10 janvier 2024

BOULAUD Gabrielle, veuve DESLANDES décédée le 15 janvier 2024

PEYRATOUT Alain, Gérard décédé le 06 mars 2024

TARANTO Laurence, Victoria, veuve MERCIER décédée le 29 avril 2024

L'été à Châtelus

Plage surveillée

Cet été à Châtelus-le-Marcheix, parents et enfants pourront profiter pleinement des loisirs au bord de l'eau en toute sécurité. M. Alexis ROBERT assurera, comme l'année dernière, la surveillance de la plage de Châtelus.

Du 1er juillet au 1er septembre 2024 du mardi au dimanche de 14h00 à 19h00.

La buvette de la plage

Comme chaque été, le CASTEL Comité des fêtes anime **la buvette de la plage de 14h à 20h30**, devenant un lieu de convivialité où l'on peut profiter du soleil et de la brise tout en s'adonnant à diverses activités aquatiques telles que le pédalo, le paddle et le canoë. Après l'effort, le réconfort : une gamme de rafraîchissements gourmands attend les visiteurs, des boissons fraîches aux glaces, en passant par les gaufres et les paninis. C'est l'endroit idéal pour se détendre et profiter des joies de l'été.

Marché des producteurs



- A. Bedout : plantes vivaces, légumes perpétuels
- Bière BRÂM
- R.Boiron : pain , viennoiseries
- M. Cosquer : moutarde
- Le cabas de Pierrine : association de producteurs : conserves, huile...
- L'escargot des herbes folles, Isabelle Saint-Aubin : escargots
- L'esperluette : fraises et plants
- GAEC de chez Combeau : viande de bœuf, veau, agneau, poulet, œufs
- GAEC des sources (Gwendoline Quinette) : fromage de vache, beurre, crème...
- M. Fournière : fromage de chèvre
- G. Guilbert : miel
- La cuisine de Paula : spécialités portugaises
- S. Polman et J. Ten Donkelaar : petits fruits, jus de pomme, légumes
- E. Serraille : Légumes
- J. Wright : légumes

CHATELUS LE MARCHEIX

JEUDI 15 AOÛT 2024

ORGANISE PAR LE CASTEL

BROCANTE | MARCHE | CONCOURS |
CONCERTS | FEU D'ARTIFICE

8H45 : Concours de pêche (*inscription 7H30-8H30*)

8H00 -18H00 : Animations gratuites
Brocante - Vide grenier

Exposition de tracteurs anciens
Balade en calèche avec poney pour les enfants

10H00 : Défilé de tracteurs anciens

13H30 : Concours de pétanque

14H00 : Défilé de tracteurs anciens

15H00 : Après-midi "Créole" animé par
CREOL' MAN ZIK

20H30 : Soirée Années 80 animée
par **PATRICE MEGE**

22H30 : Feu d'artifice sur l'eau

Buvette et petite restauration



IPNS : Ne pas jeter sur la voie publique



Trail des Gorges du Thaurion Le 8 septembre 2024

25 km départ 09 h00
10 km départ 09h30

Infos : cm.historique@yahoo.com

Budget 2024

Le budget 2024 a été voté le 12 avril 2024 par le Conseil Municipal avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que cela est possible.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 036 512.66 € et en investissement à 533 402.59 €.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

- Charges à caractère général : 378 550.76 € (315 560 € en 2023)
- Charges de personnel et frais assimilés : 297 200 € (287 890 € en 2023)
- Reversements conventionnels de fiscalité : 900 € (900 € en 2023)
- Autres charges de gestion courante : 116 412.08 € (82 833.99 € en 2023)
- Intérêts des emprunts : 3 841.55 € (4 500 € en 2023)
- Subventions : 30 000 €
- Virement à la section d'investissement : 183 156.54 €

Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

- Atténuation de charges : 5 100 € (2000 € en 2023)
- Produits des services : 68 137.41 € (81 000 € en 2023)
- Impôts et taxes : 367 860.95 € (354 670.87 € en 2023)
- Subventions et dotations diverses : 192 707.81 € (216 829 € en 2023)
- Revenus des Immeubles et divers : 91 510 € (91 510 € en 2023)
- Résultat 2023 reporté : 293 826.28 €

Les investissements s'équilibrent en dépenses et en recettes à 533 402.59 €.

Les principales dépenses seront les suivantes :

- Remboursement de la dette : 155 993.37 € (41 200 € en 2023)
- Frais d'études préalable confiées à un tiers : 47 112.10 €
- Acquisition de matériel : 264 297.12 € (60 180 € en 2023)
- Travaux de bâtiments en cours : 66 000 € (114 890.32 €)

Les principales recettes d'investissement sont :

- Résultat antérieur reporté : 151 686.83 € (0 € en 2023)
- Virement de la section de fonctionnement : 183 156.54 € (195 970.35 € en 2023)
- Taxe d'aménagement : 2 200 € (1 300 € en 2023)
- Dotation et fonds divers : 175 359.22 € (8 000 € en 2023)
- Cautionnement logements : 1 000 € (1 000 € en 2023)
- Frais d'études : 20 000 € (38 000 € en 2023)

LES BUDGETS ANNEXES :

Budget primitif de CHAUVERNE :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 221 285.63 € et en investissement à 56 398.60 €

Budget primitif de MALMOUCHE :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 71 980.48 € et en investissement à 18 889.05 €

Budget primitif ASSAINISSEMENT :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 49 917.39 € et en investissement à 67 563.80 €

ZOOM SUR L'ÉNERGIE

RENOV 23

RENOV23 est un Espace France Rénov en Creuse qui accompagne les particuliers de manière neutre gratuite et indépendante. Un rendez-vous près de chez vous est également possible lors de l'une des permanences organisées dans différentes communes, partout en Creuse. RENO V 23 vous accompagne dans les demandes d'aides financières à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov et/ou Certificat d'économie d'énergie). L'accompagnement proposé s'adapte à vos besoins, à votre situation financière et sociale ainsi qu'aux caractéristiques techniques de votre logement. Dans la pratique, RENO V 23 peut vous aider dans la définition des travaux de rénovation du logement adaptés à vos besoins et vos usages.



- **Accueil téléphonique** : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- 05 55 51 03 39
- **Site internet** : <https://www.sdec23.org/renov23mar>

MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement). Le montant de la prime varie en fonction des matériaux et des équipements éligibles dans la limite d'un plafond de 20 000 € pour des travaux sur un logement et pendant une durée maximale de 5 ans. Les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier de cette prime pour au maximum trois logements qu'ils mettent en location, dans la limite d'un plafond de 20 000 € par logement. De plus, ils s'engagent à louer le logement pour une durée minimale de 5 ans.



Plus d'informations : <http://www.maprimerenov.gouv.fr/>

Attention au démarchage abusif

Vous souhaitez effectuer une rénovation énergétique de votre logement ? Restez vigilant !

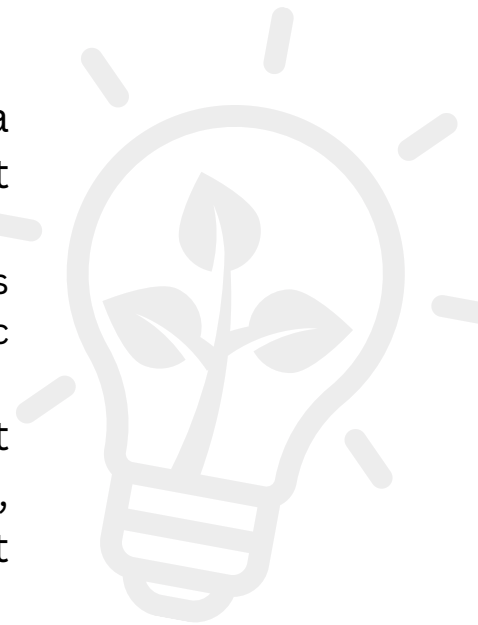
- Ne signez pas d'engagement lorsqu'une entreprise vous démarché au téléphone.
- Avant de vous lancer dans des travaux faites quelques vérifications notamment en vérifiant le label du professionnel, comparant les prestations et les prix, en lisant bien l'intégralité des documents.
- En cas de financement des travaux par un prêt, soyez vigilants notamment au coût total du prêt.
- En cas de travaux ne s'étant pas déroulés comme prévu, faites-vous accompagner !

La commune s'engage pour les économies d'énergie :

Depuis plus d'un an, l'éclairage public est éteint la nuit. L'économie réalisée pour la collectivité est estimée à 5 000 € KW/h.

La commune améliore aussi l'efficacité des éclairages publics en remplaçant progressivement les lampes avec des LED ou des lampes basse consommation.

Les équipements d'eau chaudes sont régulièrement entretenus et calorifugés. Lorsque c'est possible, des chauffe-eaux instantanés électriques sont installées dans les bâtiments communaux.



À propos de communication

Le site internet de la mairie a fait peau neuve avec une nouvelle présentation plus moderne et plus colorée.

Vous pouvez y retrouver toutes les rubriques et informations habituelles.

Le succès de l'application illiwap de Châtelus-le-Marcheix ne se dément pas !

Vous êtes maintenant 325 inscrits à consulter régulièrement les informations parues sur ce moyen de communication, ce qui se traduit par un excellent taux de couverture de la population.



Depuis son lancement en 2022, l'application a diffusé plus de 360 messages. Nous vous remercions de votre confiance.

Pour ceux qui souhaitent recevoir le Castelmarchois par internet, merci de communiquer votre adresse mail à la mairie et votre bulletin municipal vous sera transmis sous format dématérialisé.

Il sera aussi consultable sur le site de la mairie.

Les Moussus du Thaurion

Les Moussus du Thaurion remercient tous les prestataires, bénévoles, partenaires et participants qui rendent notre programme d'activités dynamique, vivant, ludique et amusant.

REPRISE DES ACTIVITÉS A PARTIR DU LUNDI 9 SEPTEMBRE

COURS DE FRANÇAIS

MINICAMP

JEUX

BBQ

EVEIL MUSICAL

ATELIER COUTURE

YOGA



DÉTAILS ET INSCRIPTIONS 06 41 08 99 81 LESMOUSSUS@HOTMAIL.COM [HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/MOUSSUS](https://www.facebook.com/moussus)

VOTRE AVIS COMPTE!

L'association est en train d'élaborer son projet d'animation pour les 5 cinq prochaines années et nous avons besoin de vous!

Au fil des semaines à venir, vous recevrez un questionnaire dans votre boîte aux lettres. Veuillez prendre quelques minutes de votre temps pour le remplir et le retourner dans l'enveloppe fournie.

C'est l'occasion pour vous d'exprimer vos désirs, vos besoins et vos difficultés en lien avec la vie sociale dans notre milieu rural.

L'analyse des résultats nous permettra d'orienter notre association afin de mieux représenter tous les habitants de nos communes.

Des nouvelles de l'école...

Une Année Riche en Activités et Projets pour le RPI : Un Bilan Positif malgré les effectifs justes

La rentrée scolaire de cette année au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) démarrera avec 34 enfants, et deux nouveaux élèves sont attendus en cours d'année, portant le total à 36 enfants. Bien que ces effectifs soient un peu justes, les responsables de l'école restent optimistes quant à l'avenir et ne s'attendent pas à une fermeture de classe pour l'année scolaire 2024-2025.

Projets Éducatifs et Visites Pédagogiques

Les élèves du RPI ont eu l'occasion de participer à un projet pédagogique en partenariat avec l'ENSIL-ENSCI de Limoges. Ce projet a permis aux enfants de découvrir les arts céramiques et de développer leur créativité. En complément de ce projet, les classes de CM1 et CM2 se sont rendus à Limoges le 1er juillet pour visiter l'école de céramique, une sortie éducative et enrichissante.

Une Classe Verte Réussie

En mai, une classe verte a été organisée en Dordogne pour les élèves de CP, CE1 et CE2 de l'école de Saint-Pierre-Chérignat. La vente de madeleines, de fleurs, ainsi que la tombola organisée par les parents d'élèves ont permis de financer ce voyage scolaire. Les enfants en sont revenus avec des souvenirs mémorables et un apprentissage pratique de la nature.

Activités pour les Maternelles

Les élèves de maternelle ont eu l'opportunité de passer deux journées à la piscine de l'Aquapolis de Limoges. Ces sorties ont été des moments de convivialités et d'initiations aux risques de la baignade. En plus de cette sortie, les maternelles ont également passé une journée au parc zoologique du Reynou, où ils ont pu découvrir de nombreux animaux et en apprendre davantage sur la biodiversité.

L'École Dehors : Un Succès Malgré les Caprices du Temps

L'école dehors, mise en place toute l'année à Châtelus, a rencontré un grand succès. Cette initiative, qui encourage les enfants à apprendre en plein air, a été très bien accueillie, même si le temps n'a pas toujours été clément. Les activités en extérieur ont permis aux élèves de se connecter avec la nature et d'apprendre de manière ludique et interactive.

Le mardi 2 juillet, les élèves ont même passé une nuit au camping de Châtelus !

Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?

Autorisations d'urbanisme

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

À terme, les services fiscaux corrèleront le cadastre avec les images satellites fournies par GOOGLE dans le cadre de leur partenariat.

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?



*Sauf périmètre de monuments historiques

** Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)

Pollution : NON MERCI !

La pollution par les déchets est un problème environnemental majeur qui affecte non seulement la beauté naturelle de nos paysages, mais aussi la biodiversité et la santé publique. Les cannettes de bière abandonnées le long des routes départementales et communales sont un exemple flagrant de ce problème, qui semble particulièrement préoccupant dans le triangle **Monstergue, Randonneix et Lauges**.

Les déchets, qu'ils soient plastiques ou métalliques, ont un impact considérable sur l'environnement. Ils contribuent à la pollution des sols et des cours d'eau, menacent la faune et la flore, et peuvent même influencer le changement climatique.

Il est donc essentiel de prendre conscience de l'importance du respect de l'environnement et d'adopter des comportements responsables.

Cela passe par des gestes simples comme ne pas jeter ses déchets dans la nature.

Chacun a un rôle à jouer pour préserver notre environnement et assurer un avenir plus propre et plus sain pour les générations futures.

En tant que citoyens, nous devons nous rappeler que la nature n'est pas une poubelle.

Respecter l'environnement est un devoir qui incombe à tous.

Info - ÉVOLIS 23

Vous trouvez que la taille de vos bacs de recyclage ou d'ordures ménagères n'est pas adaptée à vos besoins ?

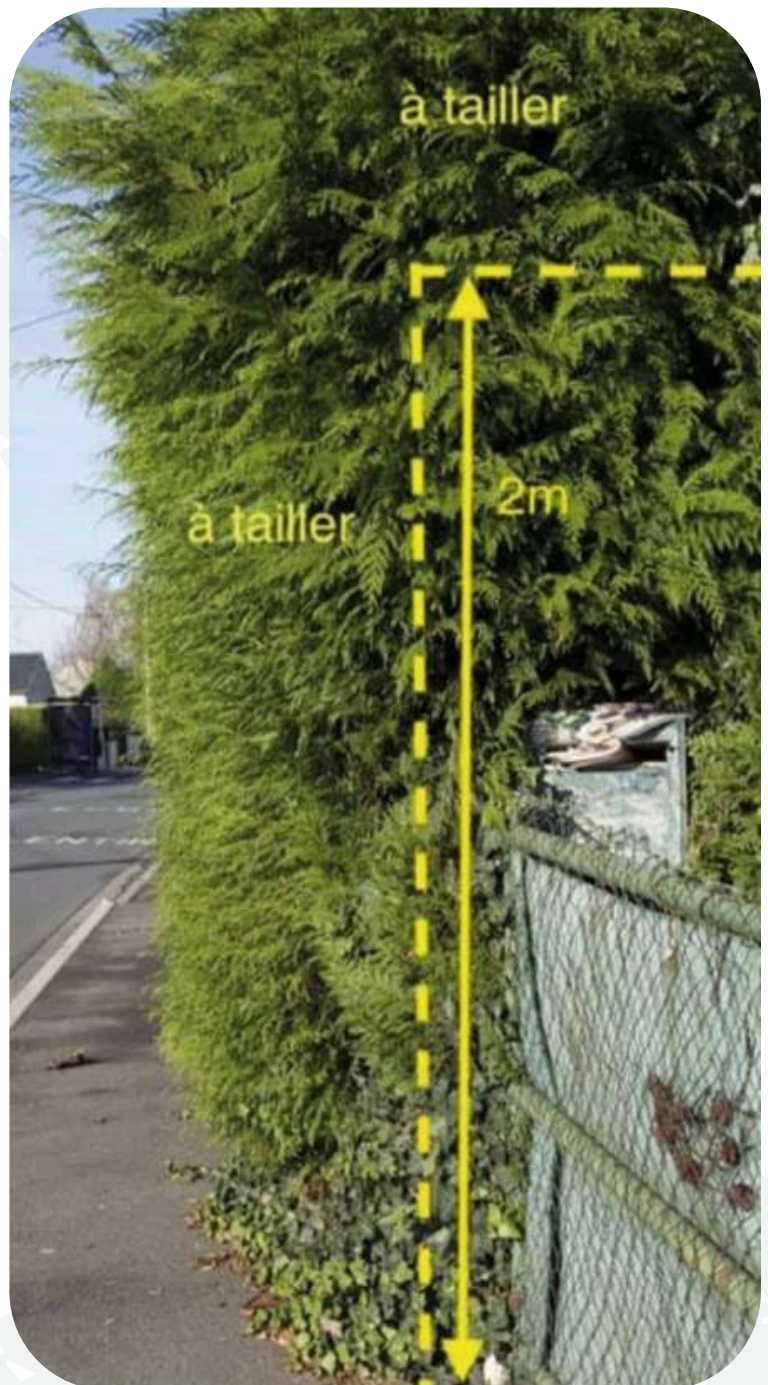
Sachez qu'Évolis 23 propose une solution pratique et sans frais. En effet, vous pouvez demander à modifier le volume de vos bacs en remplissant simplement un formulaire en ligne.

Cette démarche est gratuite et peut être réalisée rapidement sur le site internet d'Évolis 23.

www.evolis23.fr/changement-de-volume-de-bacs

Élagage et entretien des haies en bordures de voies publiques

- Les haies doivent être taillées de manière à ne pas dépasser sur le domaine public.
- La hauteur maximale autorisée pour les haies est de 2 mètres, et peut être réduite pour assurer une visibilité adéquate.
- L'élagage des arbres et des haies en bordure des voies publiques est la responsabilité du propriétaire ou du locataire.
- Il est important de s'assurer que les branches ou feuillages ne s'étendent pas au-delà de la clôture et dans l'espace public.



Nuissances sonores, Respectons nos voisins

L'été est souvent synonyme de détente, de longues soirées en plein air et de moments de joie partagés avec famille et amis.

C'est une période où l'on profite pleinement du beau temps et de la chaleur pour se ressourcer.

Cependant, il est crucial de se rappeler que le respect de nos voisins est tout aussi important pour une cohabitation harmonieuse.

Mettre de la musique est une façon de célébrer l'été, mais il est essentiel de le faire à un volume qui ne dérange pas les autres.

Le bruit excessif peut être une source de tension et de conflits, surtout où les maisons sont proches les unes des autres.

Il est donc important de trouver un équilibre entre la célébration de l'été et le maintien de bonnes relations avec le voisinage.

Eau de pluie



Commandes de récupérateurs pour mieux gérer la ressource

L'opération initiée par la Communauté de Communes de Bénévent Grand Bourg à partir de septembre 2024 permettra aux particuliers de commander à bas prix des récupérateurs d'eau (1 seul modèle de 1 000 litres au tarif de d'environ 67 € grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental).

Les objectifs :

- Permettre au plus grand nombre de pouvoir s'équiper à moindre frais
- Sensibiliser les habitants à la préservation de la ressource en eau
- Participer à la transition écologique du territoire

Des avantages indéniables

Pour les particuliers qui commanderaient un tel équipement, et au prix d'un petit bricolage sur leur gouttière, les avantages sont nombreux :

- Profiter d'une eau peu calcaire et très appréciée des plantes
- Faire baisser leur facture d'eau
- Préserver les nappes phréatiques en limitant l'usage d'eau potable
- Stocker de l'eau pour le jardin, durant les périodes de sécheresses

Lancement de l'opération en septembre 2024

Pour les particuliers qui voudraient se lancer dans l'aventure, il sera nécessaire d'être résident du territoire, se limiter à commander 1 seul **récupérateur** par foyer et s'engager, à respecter le bon usage du **récupérateur**. A savoir, le fait de reverser directement dans le sol l'éventuel trop-plein d'eau récupéré dans la cuve, et ce afin de ne pas venir saturer, par exemple, le réseau unitaire.

Pour plus d'information contacter le secrétariat de la Communauté de communes au 05.55.80.38.20 ou par mail à l'adresse suivante : accueil@ccbgb.fr

Pratique



Infos Utiles

Mairie :

Tél : 05.55.64.30.09

@ : mairie.chatelus.lemeix@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : lundi mercredi et vendredi matin de 9h à 12h

La poste : Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 09h - 11h30

Bibliothèque : Ouverture ; mardi 9h30 - 12h / 14h - 18h, mercredi 9h - 12h / 14h 17h 30, vendredi 14h - 18h, samedi 9h30 - 12h30

Auberge : du lundi au samedi de 8h30 - 13h30 / 17h à 20h30



Numéros d'urgences :

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

SAMU SOCIAL : 115

N°d'urgence pour les personnes
malentendantes : 114

- Directeur de la publication : Philippe RIOT
- Responsable du journal : Philippe RIOT
- Rédaction : Alain Bertrand, Pascale Haury, Claire Peyratout
- Photos : Michel Haury